



Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.36
Dossier traité par: Helena Åström Boss
Wabern, le 16 décembre 2025

MO-Express n° 2025 / 06

Etablir le rapport annuel 2025: mandat confié aux cantons

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention-programme 2024–2027 et de l'accord de prestations 2025, le service cantonal du cadastre doit présenter l'attestation de prestations, appelé rapport annuel, au service spécialisé soit la Direction fédérale des mensurations cadastrales (cf. convention-programme, § 6.1).

Le rapport annuel 2025 est saisi sous la forme d'une enquête en ligne. Elle est disponible dès à présent en trois langues sous <https://findmind.ch/c/JBAV2025de> (en allemand), <https://findmind.ch/c/JBAV2025fr> (en français) et <https://findmind.ch/c/JBAV2025it> (en italien).

Les données d'accès nécessaires seront envoyées par courriel séparé.

Nous avons par ailleurs créé un fichier PDF de l'enquête en ligne pour que vous puissiez bénéficier d'une vue d'ensemble la concernant: <https://www.cadastre-manual.admin.ch/fr/modeles-et-formulaires-mensuration-officielle>.

Veuillez s'il-vous-plaît prendre note des points suivants :

- Vous pouvez exporter le rapport annuel au format Word à tout moment (fonction «Exporter les réponses»).
- Vous devez clore le rapport annuel en activant la fonction correspondante «Terminer le rapport annuel». Plus aucune correction ne sera possible ensuite. A compter de ce moment, on considère que le rapport est transmis au service spécialisé qui peut lancer son analyse.
- Les données dans la banque de données AMO (Administration de la mensuration officielle) doivent être corrigées et complétées en continu (voir chapitre 2.2.5 de l'accord de prestations 2025). Veuillez s'il vous plaît vérifier et mettre à jour en particulier l'état du plan pour le registre foncier. Les erreurs que vous ne pouvez pas corriger vous-même sont à envoyer par e-mail à la personne responsable de votre canton d'ici **fin décembre 2025**.
- Les extraits de la banque de données AMO, nécessaires pour le rapport, seront disponibles à partir de mi-janvier 2026. Nous vous prions de bien vouloir vérifier les extraits et d'entreprendre les éventuelles corrections ou modifications directement dans la banque de données AMO, pour autant que ce soit possible.
- Par le rapport annuel, vous confirmez que les données de base (tout au moins les données des communes et l'état du plan du registre foncier) ont été vérifiées et actualisées dans la banque de



données AMO. Les contradictions éventuelles doivent être explicitement signalées dans le rapport annuel.

Pour mémoire, certaines informations telles que les indications relatives aux communes ou concernant la géomètre-conservatrice / le géomètre conservateur, mises à la disposition du public via le service en ligne [Cadastralinfo – un accès simple en ligne aux informations foncières](#), proviennent directement de la banque de données AMO. Le service spécialisé établit, également à partir de la banque de données AMO, la statistique sur l'état de la mensuration officielle au début janvier 2026, statistique qui est publiée, entre autres, dans la revue spécialisée cadastre.

Le rapport annuel en ligne doit être transmis au plus tard le **vendredi 30 janvier 2026**.

Nous vous ferons parvenir notre rapport d'activité, dans lequel nous prenons position sur votre rapport, dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre rapport annuel.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous remercions dès à présent de votre collaboration constructive et de votre coopération.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Office fédéral de topographie
Mensuration

Marc Nicodet, ing. géom. brev
Responsable du service spécialisé

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF